

*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
de la Région de CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ CEDEX
Tél. : 04.50.98.43.14
Fax : 04.50.98.70.57*

sivom
DE LA RÉGION DE CLUSES
Haute-Savoie

2009

JB/MG

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 14 DECMBRE 2009**

Après avoir procédé à la désignation de Monsieur Bernard CARTIER, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures 30 à la Mairie de MARNAZ, a, à l'unanimité :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président sur :
 - Les travaux du Bureau syndical, qui s'est tenu le 14 décembre 2009,
 - La mise en place du compostage individuel des bio-déchets sur le territoire des communes adhérentes à notre syndicat.
- Approuvé les procès-verbaux des séances du Comité syndical en dates des 9 juillet et 12 octobre 2009.

➤ **COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »**

- 1° - Désigné Messieurs Gilbert CATALA, René POUCHOT, Loïc HERVE, Jacques MARTINELLI et Claude HUGARD, afin de siéger, en qualité de représentants de notre syndicat, à la Commission Locale de l'Eau, chargée d'établir le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve (Délibération n°2009-48).
- 2° - Versé une subvention en nature de 163 437,10 euros, du budget principal au budget annexe de l'assainissement collectif, afin de transférer sur ce budget annexe des dépenses réalisées sur le budget principal, au cours de l'exercice 2001, liées à des frais d'études, des honoraires de maîtrise d'œuvre et autres prestations, se rapportant à la construction de la nouvelle station d'épuration intercommunale de MARIGNIER (Délibération n°2009-49).
- 3° - Approuvé la Décision Modificative n° 2, portant ouverture de crédits complémentaires sur l'exercice 2009, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal, étant précisé qu'elle s'équilibre à la somme globale de 163 500 euros (Délibération n°2009-50).

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

- 4° - Décidé la création, à compter du 1^{er} janvier 2010, d'un emploi à temps complet de technicien supérieur, au service traitement des déchets, afin d'améliorer les conditions de fonctionnement des services de notre syndicat et pour permettre la nomination, en qualité de stagiaire, d'un agent actuellement embauché sous contrat (Délibération n°2009-51).
- 5° - Accepté le rachat par notre syndicat de la totalité des immobilisations (installations générales, agencements, aménagements divers, mobilier & matériel de bureau, matériel & outillage et matériel de transport), appartenant à la S.A.E.M.E.F. – Société Anonyme d'Economie Mixte d'Exploitation du FAUCIGNY, suite à la signature du nouveau marché d'exploitation de l'usine de traitement des déchets de MARIGNIER (Délibération n°2009-52).

6° - Décidé la prorogation au 30 juin 2010 des dispositions du marché conclu le 20 décembre 2004 entre notre syndicat et la S.A. EXCOFFIER Frères, pour l'exploitation des déchetteries intercommunales de CLUSES, SCIONZIER, THYEZ, MONT-SAXONNEX et du REPOSOIR, objet de l'avenant n° 5 au marché précité (Délibération n°2009-53).

7° - Décidé la prorogation au 30 juin 2010 des dispositions du marché conclu le 13 juin 2005 entre notre syndicat et la S.A. EXCOFFIER Frères, pour la réception, le tri et le conditionnement des déchets ménagers recyclables, en vue de leur valorisation, objet de l'avenant n° 2 au marché précité (Délibération n°2009-54).

➤ COMPETENCE « AFFAIRES SCOLAIRES »

8° - Approuvé le contenu de la convention à intervenir avec le Département de la HAUTE-SAVOIE, afin de fixer les modalités de mise à disposition, au profit du collège Jean-Jacques GALLAY de SCIONZIER, du gymnase intercommunal de SCIONZIER et des terrains de plein air environnants (Délibération n°2009-55).

➤ COMPETENCE « TRANSPORTS SCOLAIRES »

9° - Attribué, dans le cadre de l'exploitation des services réguliers routiers assurant la desserte des établissements d'enseignement, au bénéfice des élèves des communes adhérentes, une indemnité toutes taxes comprises de 13 904,16 euros à la S.A.S. Société Annemassienne de Transports, ainsi qu'une indemnité toutes taxes comprises de 4 437,47 euros à la S.A.R.L. AUTOCARS JACQUET, au titre de l'année scolaire 2008/2009, suite à la suppression des cours du samedi dans l'enseignement primaire (Délibération n°2009-56).

➤ COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

10° - Décidé la transformation, à compter du 1^{er} janvier 2010, d'un emploi à temps complet de technicien supérieur en emploi de technicien supérieur principal, au service de l'assainissement collectif, afin d'améliorer les conditions de fonctionnement des services et pour permettre la promotion d'un fonctionnaire de notre syndicat (Délibération n°2009-57).

11° - Approuvé la Décision Modificative n° 2, portant ouverture de crédits complémentaires sur l'exercice 2009, en dépenses et recettes des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'assainissement collectif, étant précisé qu'elle s'équilibre à la somme globale de 217 500 euros (Délibération n°2009-58).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 18 décembre 2009

Le Président,

Signé : Raymond MUDRY.